Contexte

À compter du 30 juin 2025, Colt entreprend une réorganisation interne afin de séparer juridiquement son activité de services de colocation en Belgique, proposés à Bruxelles au sein du datacentre situé avenue Léon Grosjean 2, Evere, 1140, Bruxelles (le « **Datacentre** »), de son activité de télécommunications et de réseau en Belgique. Nous devons donc séparer les contrats conclus avec les clients qui bénéficient actuellement de services réseau, vocal et colocation.

Les services réseau et vocal sont conservés dans le cadre du contrat client actuel, sans aucun changement. Cependant, nous transférons les services de colocation concernés par le contrat (y compris les interconnexions, les équipements de toiture, etc.) à une nouvelle société du groupe Colt, le 30 juin.

Les coordonnées de cette nouvelle société du groupe Colt sont les suivantes :

* Nom de l’entreprise : **Colt Neo Colocation Services Belgium B.V.**
* Numéro d’enregistrement : **1020.089.612**
* Adresse du siège social : **avenue Léon Grosjean 2, Evere, 1140, Bruxelles**
* Numéro de TVA : **BE1020.089.612**

Vous trouverez ci-dessous des réponses à quelques questions fréquentes pour vous aider dans cette transition.

## Pourquoi sommes-nous informés d’une modification de notre contrat ?

Nous restructurons nos offres de services au sein d’entités distinctes afin de mieux servir nos clients et de rationaliser nos opérations. Ce changement implique de scinder le contrat entre :

* L’entité contractante actuelle, Lumen Technologies Belgium S.A., qui continuera à vous fournir des services réseau et/ou vocal, et
* Colt Neo Colocation Services Belgium BV, qui assumera la responsabilité des services de colocation fournis au sein du datacentre.

## Qu’advient-il des services de colocation dont nous bénéficions actuellement ?

Les services de colocation seront transférés à Colt Neo Colocation Services Belgium BV, société constituée en Belgique et dont le siège social est situé av. L. Grosjean 2, 1140 Evere, numéro d’enregistrement de la société 1020.089.612 et numéro de TVABE1020.089.612. Cette société a été créée spécifiquement pour gérer les services de colocation qui vous sont fournis.

## Ce changement aura-t-il un impact sur nos niveaux de service ou nos tarifs actuels ?

Aucune modification n’est apportée à vos niveaux de service ou à vos tarifs à la suite du transfert des services de colocation. Vos services de colocation continueront d’être fournis selon les mêmes normes, en utilisant la même infrastructure, et la transition des responsabilités opérationnelles se fera manière parfaitement fluide.

## Devons-nous signer un nouveau contrat ?

Dans la plupart des cas, aucune action n’est requise de votre part. Le contrat sera scindé, ce qui signifie que la partie colocation de votre contrat actuel sera attribuée à la nouvelle société nommée Colt Neo Colocation Services Belgium BV. Nous veillerons à ce que cette opération soit réalisée dans le respect de toutes les conditions contractuelles et obligations légales applicables.

## Des changements seront-ils appliqués au support technique ou à la remontée de problèmes de service ?

Aucun changement ne sera appliqué au support technique ou à la remontée des problèmes de service. À cet égard, vous pouvez continuer à procéder la même manière.

## Nos données ou notre infrastructure sont-elles vulnérables pendant cette transition ?

Non, l’intégrité des données et la continuité des services sont nos priorités absolues. Toutes les infrastructures et toutes les ressources de colocation demeureront intactes sur le site concerné par les services de colocation dans le cadre de votre contrat. La transition sera effectuée de manière sécurisée et conforme, sans compromettre vos services.

## À qui pouvons-nous nous adresser si nous avons d’autres questions ou préoccupations ?

Votre responsable de compte dédié est à votre disposition pour répondre à toutes vos questions. Nous nous engageons à une transparence totale et vous accompagnerons tout au long de la transition.

## Aurons-nous la possibilité de résilier notre contrat si ce changement ne nous convient pas ?

Votre contrat reste valide et exécutoire selon les conditions que vous avez acceptées à l’origine, sous réserve de la cession des services de colocation. Si vous estimez que ce changement a un impact significatif sur votre contrat, veuillez nous contacter afin que nous puissions répondre à vos préoccupations.